



PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE NÎMES METROPOLE & SES COMMUNES MEMBRES

Dans un contexte à la fois de crise climatique, de préservation de l'environnement et de fort accroissement des coûts de l'énergie, nous - Nîmes Métropole et ses communes membres-, souhaitons nous engager conjointement dans un plan d'actions visant à maîtriser les consommations énergétiques de nos patrimoines.

Suppression des consommations inutiles, optimisation des usages, utilisation de dispositifs plus performants : nous avons choisi **15 mesures** efficaces et opérationnelles, concrètes et applicables immédiatement.

Pour y parvenir, nous formerons et sensibiliserons nos agents et nos usagers tandis qu'un suivi régulier des consommations énergétiques nous permettra d'évaluer les progrès réalisés, qui seront communiqués régulièrement.

Un premier engagement partagé pour répondre aux enjeux climatiques et énergétiques de notre territoire et qui sera inscrit dans le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) porté par Nîmes Métropole.

NOS ENGAGEMENTS



1. Suivi énergétique

Réaliser un inventaire du patrimoine public, mettre en place un suivi des consommations d'énergie et optimiser les contrats de fournitures.



2. Chauffage

Mettre en place une régulation des températures des bâtiments au regard des consignes réglementaires, chauffer uniquement lorsqu'ils sont occupés, couper ou réduire les températures le reste du temps.



3. Ventilation

Contrôler et entretenir les bouches de ventilation mécanique contrôlée (VMC), les couper lorsque les bâtiments concernés sont inoccupés.



4. Climatisation

Mettre en place une régulation des températures : plafonner à 26°C maximum, avec écart maximum de 7°C avec extérieur et couper en inoccupation.



5. Entretien Chauffage Climatisation

Entretenir les équipements, isoler les réseaux, réaliser une visite de début de saison et mettre en place un contrat de performance énergétique.



6. Référent Sobriété

Nommer un référent par bâtiment ou par commune, former les référents aux éco-gestes (pris en charge par Nîmes Métropole), sensibiliser et informer au quotidien les agents aux enjeux de la sobriété énergétique, mettre en place un suivi, une évaluation et un partage des actions engagées.



7. Éclairage public

Réduire l'intensité (abaissement) ou les plages d'éclairage public (extinction), rénover le parc en remplaçant les sources énergivores par des diodes électroluminescentes (LED), et mettre en place d'un contrat de performance énergétique (CPE).



PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE
DE NÎMES METROPOLE & SES COMMUNES MEMBRES

NOS ENGAGEMENTS



8. Eau

Couper les cumulus électriques dans les lieux à faible utilisation (toilettes, locaux associatif, salles des fêtes, etc.), et mettre en place des dispositifs hydro-économes.



9. Éclairage intérieur

Remplacer les sources énergivores par des diodes électroluminescentes (LED), installer des détecteurs de présence ainsi que des horloges et supprimer les éclairages individuels.



10. Au bureau

Supprimer les veilles électriques, automatiser la coupure des appareils et interdire les chauffages d'appoint.



11. Éclairage patrimoine / Parcs & jardins

Éteindre les mises en lumière du patrimoine public en semaine, les limiter jusqu'à 23h les vendredis et samedis, éteindre les parcs et jardins publics 1h après leur fermeture.



12. Sensibiliser

Sensibiliser les usagers (culture, sport, éducation) à la sobriété énergétique, former et inciter aux éco-gestes.



13. Mobilité

Former les agents à l'éco-conduite, encourager l'usage du vélo et des transports en commun pour les déplacements professionnels.



14. Déchets

Optimiser la collecte des déchets, encourager la réduction des déchets, améliorer le tri et le compostage.



15. EcoWatt

Relayer les informations issues du dispositif citoyen EcoWatt mis en place par le gestionnaire du réseau électrique français RTE, en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (Ademe), et mettre en œuvre l'effacement électrique sur le patrimoine public, à savoir l'extinction régulière des équipements électriques.

